

Strasbourg, le 25 janvier 2021

Interdiction du transit poids lourds supérieur à 3,5 tonnes

sur la RD83 entre l'autoroute A35 déviation de Sélestat et la route métropolitaine RM353 Rocade Sud de Strasbourg

Un arrêté permanent

A partir du lundi 25 janvier 2021, le transit poids lourds supérieur à 3,5 tonnes entre l'autoroute A35-Déviations de Sélestat et la route métropolitaine RM353 Rocade Sud de Strasbourg sera interdit. La circulation des poids lourds sera déviée sur l'autoroute A35.

Un arrêté permanent a été signé par les communes de Kogenheim, Benfeld, Ichtratzheim, Lipsheim, Fegersheim, l'Eurométropole de Strasbourg et la Collectivité européenne d'Alsace.

Cette réglementation souhaitée par les différents cosignataires, fait suite à une large concertation publique et avec les transporteurs.

Cet arrêté est possible aujourd'hui grâce à la mise en circulation en décembre 2020 de la Rocade Sud de Strasbourg-Phase 2. Cette liaison interurbaine de 4,6 kms entre l'échangeur de Fegersheim (RM353/RM83) et l'échangeur de Geispolsheim (A35/RM400) a été portée par l'Etat et accompagnée par la Région Grand-Est, le Département du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg.

Des enjeux environnementaux et de sécurité

Cet arrêté vise à renforcer la sécurité des riverains. Son instauration va entraîner un report de trafic des poids-lourds en transit vers les autoroutes, plus adaptées pour accueillir ce trafic, et ainsi reporter les congestions et les pollutions hors agglomération.

La collectivité européenne d'Alsace compétente en matière de régulation des poids-lourds

La CeA s'est vu confier par la loi du 2 août 2019 relative à ses compétences, la régulation du trafic poids-lourds. La future contribution exigée des poids-lourds est à l'étude par la CeA, elle sera détaillée par une ordonnance à prendre par l'Etat en 2021. Préalablement à toute mise en œuvre, la CeA s'assurera que les conditions sont réunies, notamment sur les plans technique et économique. En ce sens, une étude d'impact sur les différentes filières de transport du milieu économique alsacien sera lancée prochainement.

Les informations sur les conditions de circulation sur les routes la Collectivité européenne d'Alsace sont disponibles sur le site Inforoute Alsace : www.inforoute.alsace.eu ou par téléphone au 03 88 76 67 68.

Contact presse :

Sylvie Mertz – Attachée de presse
Collectivité européenne d'Alsace
06.87.20.94.11
sylvie.mertz@bas-rhin.fr